RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU , M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD , M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Phillippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Franois: M. Eric PETIT Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine: Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre: Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey: M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Orianne DELAGUE Larnod : M. Hugues TRUDET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Thise : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants: F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires: G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002659 Rapport n°1.1.3 - Décision Modificative n°3 - 2014

Décision Modificative n°3 - 2014

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°3 impacte le budget principal et le budget annexe CRR 2014.

Sur le budget principal, de nouvelles recettes de fiscalités (+ 75 K€) et une diminution des crédits des services (799 K€) permettent de financer de nouvelles dépenses (874 K€) : reversement de fiscalité, ajustements des évaluations CLECT et versement d'une avance remboursable au budget annexe Zone du Noret.

Par ailleurs, au regard des prévisions de CA 2014, aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire sur le budget principal fin 2014, les crédits des services sont donc ajustés en conséquence (- 886 K€). Sur le budget annexe CRR une seule opération patrimoniale, neutre budgétairement est inscrite en DM n°3.

Après DM n°3, le recours prévisionnel à l'emprunt ne concerne plus que le budget annexe Transports pour 44,9 M€.

Dans la continuité des exercices précédents, le Budget primitif 2014 et le PPIF 2014-2018 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2014 et le PPIF 2014-2018

De nouvelles dépenses

Reversements de fiscalité

Chaque année, les recettes de fiscalité directe de la CAGB sont réduites par l'effet de prélèvements destinés à financer les dégrèvements de fiscalité et certaines exonérations de taxe décidés à l'échelon nationale mais qui sont à la charge de la collectivité.

Ainsi, à compter de 2014, les dégrèvements de TASCOM font l'objet d'un prélèvement direct sur les recettes de fiscalité à hauteur de 2 010,39 €.

De la même manière, cette année, un prélèvement de 221 491 € a été effectué pour financer les exonérations de CFE dont bénéficient les auto-entrepreneurs. En effet, l'article 55 de la loi de finances rectificative pour 2013 prévoit la prise en charge du dispositif d'exonération des auto-entrepreneurs par l'Etat à concurrence de 50 % au titre de l'année 2013. Le reste du coût du dispositif est mis à la charge des communes et EPCI.

Il convient donc de régulariser les dégrèvements au titre de 2014 pour un montant total de 223 501,39 €. Un abondement de crédit en DM 3 est nécessaire à hauteur de 60 K€. Par ailleurs, un redéploiement de crédits, par virements, sur les lignes TASCOM et DSC est réalisé.

Dépenses de fonctionnement en 014 : + 60 000 €

Evaluations des charges transférées/ Mutualisations

Conformément au rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT du 18 décembre 2014, le montant d'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) versé à la Ville de Besançon est actualisé. En effet, au regard du coût global des services communs en 2014 (calculé sur la base du dernier CA voté c'est-à-dire celui de 2013) l'ACTP versée à la Ville de Besançon est augmentée par rapport au BP 2014 de 45 242 €, à laquelle s'ajoute le solde de la régularisation pour la commune de Pouilley-les-Vignes.

Par ailleurs, la Direction Gestion des Partenaires Extérieurs (DGPE) est devenue service commun le ler mars 2014. Le coût du service étant approuvé par la CLECT en décembre, il convient d'inscrire 160 K€ en dépenses correspondant au coût salarial de la direction.

Pour rappel : les dépenses salariales, dans un premier temps sont payées par la Ville de Besançon avant d'être répercutées, à l'euro près, au Grand Besançon. En effet, selon la règlementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés doit être à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clef de répartition définie par convention (diminution d'ACTP pour la Ville de Besançon). Ces charges salariales concernent les agents qui, bien qu'affectés à des services communs rattachés à l'EPCI, relèvent de la ville-centre.

Dépenses de fonctionnement en 014 : + 49 250 € Dépenses de fonctionnement en 012 : + 160 000 €

Ces montants sont susceptibles d'évoluer d'ici le Conseil Communautaire en fonction notamment de la future convention relative à la voirie communautaire.

Versement d'une avance au budget annexe Zone du Noret

Afin d'homogénéiser les pratiques du Grand Besançon en matière de couverture du besoin de financement des budgets annexes de zones, il est proposé le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe de la zone d'activités du Noret en 2014. Cf délibération ciavant.

Le capital restant dû de l'emprunt contracté en 2007 est remboursé et une avance remboursable est consentie par le budget principal au budget annexe de la Zone du Noret à hauteur de 604 K€.

Dépenses d'investissement en 27 : + 603 774 €

Financées par :

Des rôles supplémentaires

Le Grand Besançon a reçu des rôles supplémentaires relatifs à la taxe d'habitation à hauteur de 74 175 € et à la taxe foncière à hauteur de 433 €.

Recettes de fonctionnement en 73 : + 74 608 €

L'annulation de crédits 2014

Afin de financer ces nouvelles dépenses, il est proposé de diminuer de 198 883,72 € les crédits des services qui ne feront pas l'objet de réalisation sur 2014, ni d'un décalage sur 2015, au regard des prévisions de compte administratif 2014 €.

Dépenses de fonctionnement en 011 : - 470 000 € Dépenses d'investissement en 20 : - 105 000 € Dépenses d'investissement en 21 : - 56 972 € Dépenses d'investissement en 23 : - 166 911,82 €

Annulation du recours à l'emprunt 2014

Au regard des prévisions de compte administratif 2014, aucun recours à l'emprunt ne sera nécessaire sur le budget principal fin 2014. Il est donc proposé d'annuler le recours à l'emprunt prévu au budget 2014 par la réduction de crédits des services pour 886 K€ en net. Certains de ces crédits (AP/CP notamment dont intégration de la révision de l'AP/CP Pépinière Maraichère, rapport révision d'AP) pourront être réinscrits en 2015.

Dépenses d'investissement en 204 : - 952 986,63 €
Recettes d'investissement en 13: - 67 702,50 € (décalage des recettes pépinières sur 2015)

B/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est annulé. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est modifié pour atteindre 12 233 655,50 €.

BUDGET PRINCIPAL								
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 2014	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 2014	Recettes DM3	TOTAL		
Réel	82 307 025.10	-200 750.00	82 106 275.10	102 036 874.90	74 608.00	102 482.90		
Ordre	8 007 759.00		8 007 759.00	236 207.00		236 207.00		
Virement de section à section	11 958 297.80	275 358.00	12 233 655.80	0.00		- 0.00		
TOTAL	102 273 081.90	74 608.00	102 347 689.90	102 273 081.90	74 608.00	102 347 689.90		
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 2014	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 2014	Recettes DM3	TOTAL		
Réel	36 630 804.51	-678 096.35	35 952 708.16	16 015 202.86	-67 702.50	15 947 500.36		
Ordre	236 207.00		236 207.00	8 007 759.00		8 007 759.00		
Virement de section à section	0.00		0.00	11 958 297.80	275 358.00	12 233 655.80		
Besoin de financement par emprunt				.885 751.85	-885 751.85	0.00		
TOTAL	36 867 011.51	-678 096.35	36 188 915.16	36 867 011.51	-678 096.35	36 188 915.16		

II. Budget annexe CRR

Opérations financières n'impactant pas le Budget 2014 et le PPIF 2014-2018

Cité des Arts

Le Grand Besançon est devenu propriétaire du terrain à compter du 21 octobre 2010 sur lequel a été construite la Cité des Arts et de la Culture.

Dans le cadre des opérations comptables et patrimoniales, il y a lieu de réimputer l'ensemble des travaux réalisés sur ce terrain, y compris ceux réalisés avant 2010 au compte 2313 au lieu du compte 2314, par le biais d'opérations budgétaires qui se traduisent comme suit :

- titres à émettre au compte 2314 pour annuler les mandats de 2007 à 2013 : 22 790 751,18 €
- mandats à émettre au compte 2314 pour annuler les titres de 2007 à 2013 : 1 498 413,62 €
- mandats à réémettre sur le compte 2313 : 22 790 751, 18 €
- titres à réémettre sur compte 2313 : 1 498 413, 62 €

Budgétairement, ces opérations se neutralisent. Elles permettent à la CAGB de ne pas amortir la Cité des Arts conformément à la délibération relative aux durées d'amortissement prise le 20 décembre 2012.

Recettes d'investissement en 23 : + 24 289 164,80 € Dépenses d'investissement en 23 : + 24 289 164,80 €

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 2014	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 2014	Recettes DM3	TOTAL
Réel	6 55 1 352.75		6 551 352.75	7 429 352.82		7 429 352.82
Ordre	878 000.07		878 000,07			0.00
Virement de section à section		0.00	0.00			0.00
TOTAL	7 429 352.82	0.00	7 429 35 2.82	7 429 35 2.82	0.00	7 429 352.82
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 2014	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 2014	Recettes DM3	TOTAL
Réel	6 894 830.06	24 289 164.80	31 183 994.86	6 0 1 6 8 2 9 . 9 9	24 289 64.80	30 305 994.79
Ordre	0.00	0.00	0.00	878 000,07		878 000.07
Virement de section à section			-			0,00
Besoin de financement par emprunt				0.00		0.00

III. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est diminué de 885 751,85 pour atteindre 44 948 886,93 €. Le recours à l'emprunt concerne uniquement le budget annexe Transports.

	BP + DM 2014	DM N°3	Total
Budget principal	885 751.85	-885 751.85	0.00
Budget annexeTRANSPORTS	44 948 886.93	0	44 948 886.93
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	0	0	(
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	. 0	0	0
TOTAL	45 834 638.78	-885 751.85	44 9 48 886.93

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de décision modificative n°3 au titre du budget 2014 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Nice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU ler Vice-Président

Comté

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 123 Contre: 0 Abstentions: 2

Regule 2 4 DEC. 2014

Préfecture de la Région Franchi

Preferent ou Doubs

Controlle de légalité

Annexe: répartition par chapitre

		BUDGET P	RINCIP	PAL			
		FONCTION	NEME	NT			
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3		
011	Charges générales	-470 000.00	73	Impôts et taxes	74 608.00		
012	Charges de personnel	160 000.00					
014	Atténuations de produits	109 250.00					
023	Virement à la section d'investissement	275 358.00					
TOTAL 74 60		74 608.00		TOTAL	74 608.00		
		INVESTIS	SEMEN	IT - 1 (2)			
	DEPENSES			RECETTES			
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3		
20	Immobilisations incorporelles	-105 292.00	021	Virement de la section de fonctionnement	275 358.00		
21	Immobilisations corporelles	-69 800.36	13	Subventions d'investissement reçues	-67 702.50		
204	Subventions d'équipements versées	-900 625.99	16	Emprunts et dettes assimilées	-885 751.85		
23	Immobilisations en cours	-206 152.00			-		
27	Autres immobilisations financières	603 774.00					
- CL	TOTAL	-678 096.35		TOTAL	-678 096.35		

		BUDGE	TANNE	EXE CRR			
		FONC	TIONNI	MENT			
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Objet	- DMn° 3	Chap.	Objet	DM n° 3		
023	Virement à la section d'investissement						
	TOTAL	0.00		TOTAL	0.00		
		INVE	STISSEI	MENT			
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3		
23	Immobilisations en cours	24 289 164.80	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00		
			23	Immobilisations en cours	24 289 164.8		
	TOTAL 24 289 164.80			TOTAL	24 289 164.80		